Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2026 Révision: 09.01.2025

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit: Effican SG**

· **Code du produit:** 12032
· **No CAS:** 50723-80-3
· **UFI:** SU50-60NK-V000-V9R5
· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**
· **Secteur d'utilisation** Cultures agricoles
· **Emploi de la substance / de la préparation** Herbicide

· **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
· **Producteur/fournisseur:**
Leu+Gygax AG
Baslerstrasse 42
CH-4665 Oftringen

· **Service chargé des renseignements:**
Dépt. sécurité de produit
Téléphone 056 201 45 45
e-mail: stucki@leugygax.ch
pendant des heures de bureau
· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66
www.toxi.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2026 Révision: 09.01.2025

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit: Effican SG

(suite de la page 1)

· **2.2 Éléments d'étiquetage**
· **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· **Pictogrammes de danger**



GHS05 GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger
· **Mentions de danger**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
· **Conseils de prudence**

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les poussières.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P272	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P303+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P330	Rincer la bouche.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P333+P311	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre collecteur pour déchets spéciaux.

· **Indications complémentaires:**
SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh) et dans les régions karstiques.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2026 Révision: 09.01.2025

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit: Effican SG

(suite de la page 2)

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

· **2.3 Autres dangers**
· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable
· **vPvB:** Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**
· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium	96,6%
Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1A, H317; Aquatic Chronic 3, H412	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**
· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés
· **Après inhalation:**
Repos, air frais
Recourir à un traitement médical.
Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroide.
· **Après contact avec la peau:**
Laver à fond immédiatement avec beaucoup d'eau
Pensement protecteur stérile.
Consulter un dermatologue
Il doit y avoir de l'eau courante sur le lieu de travail.
· **Après contact avec les yeux:**
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant au moins 10 minutes en écartant les paupières ; si les troubles persistent, consulter un ophtalmologue.
Une douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail.
· **Après ingestion:**
Rincer la bouche immédiatement et boire 200-300 ml d'eau.
aide médicale
· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Les symptômes et effets connus les plus importants sont décrits dans l'étiquetage (voir chapitre 2) et / ou chapitre 11.

(suite page 4)

(suite de la page 3)

A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).
Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**
· **Moyens d'extinction:** Poudre d'extinction, mousse, eau pulvérisée.
· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Dioxyde de carbone
· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**
Monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, oxydes de soufre.
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.
· **5.3 Conseils aux pompiers**
· **Equipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique. Voir section 8.
· **Autres indications**
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.
Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eviter la formation de poussière.
Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.
Porter un vêtement personnel de protection. (voir chapitre 8)
· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.
Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et les eaux souterraines.
· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Pour de petites quantités: Ramasser à l'aide d'un matériau liant les poussières et éliminer.
Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.
Eviter le dégagement de poussières.
Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer.
Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.
Porter un équipement de protection approprié.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2026 Révision: 09.01.2025

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit: Effican SG

(suite de la page 4)

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés.
Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail.
· **Conseils pour une manipulation sans danger**
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.
· **Préventions des incendies et des explosions:**
Eviter la formation de poussière.
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
· **Stockage:**
· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Laisser dans les récipients d'origine hermétiquement fermés. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Conserver dans un environnement sec et bien ventilé.
· **Indications concernant le stockage commun:**
Tenir à l'ecart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
· **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Conserver à l'écart de la chaleur.
Protéger de l'humidité.
Éviter le contact direct du soleil.
Protéger des températures supérieures à : 40 °C
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) audessus de la température indiquée pour une durée prolongée.
· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.
Produit destiné à l'agriculture.

(suite page 6)

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**
· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
· **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**
· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
Préparation de la bouillie : porter des gants de protection + une combinaison de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie : porter des gants et une combinaison de protection. Des dispositifs techniques de protection pendant l'application (par ex. cabine fermée du tracteur) peuvent remplacer l'équipement de protection individuelle obligatoire s'il est garanti qu'ils offrent une protection comparable ou supérieure.
· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi.
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
· **Protection respiratoire:**



Protection respiratoire pour de faibles concentrations ou une exposition de courte durée : Filtre combiné pour les gaz/vapeurs organiques, inorganiques, acides, inorganiques et basiques et les particules toxiques (par exemple 14387 type ABEK-P3)

· **Protection des mains:**



Gants de protection appropriés résistant aux produits chimiques (EN ISO 374) également pour un contact direct plus long (recommandé : indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon EN ISO 374): par ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), etc.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
· **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à

(suite page 7)

(suite de la page 6)

l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection

Porter des lunettes en osier (selon EN166/3, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

· **Protection du corps:**



Choisir les moyens de protection corporelle en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (EN 14605 pour les éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières). En cas de risque d'exposition significative, envisager une combinaison de protection de niveau supérieur.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**	
· **Indications générales**	
· **État physique**	Solide
· **Couleur:**	Jaune
· **Odeur:**	faible aromatique
· **Seuil olfactif:**	Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.
· **Point de fusion:**	>20 °C
· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**	Non déterminé
· **Point d'ébullition:**	
· **Inflammabilité**	pas facilement inflammable.
· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**	
· **Inférieure:**	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
· **Supérieure:**	Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.
· **Point d'éclair**	Non applicable
· **Température de décomposition:**	Non déterminé

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2026 Révision: 09.01.2025

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit: Effican SG

(suite de la page 7)

· **La température d'inflammation minimum:**	
· **pH à 20 °C**	6-8 (CIPAC standard water D)
· **Viscosité:**	
· **Viscosité cinématique**	Non applicable
· **Dynamique:**	Non applicable
· **Solubilité**	
· **l'eau:**	Insoluble
· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**	Données relatives à: 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 0,77(Valeur du pH: 5)
· **Pression de vapeur:**	Non applicable
· **Densité et/ou densité relative**	
· **Densité à 20 °C:**	ca. 1,43 g/cm³ (OECD guideline 109)
· **Densité relative**	Non déterminée
· **Tension superficielle**	
· **Densité de vapeur:**	Non applicable
· **Caractéristiques des particules**	Voir point 3.
· **9.2 Autres informations**	Décomposition thermique: 160 °C, 360 kJ/kg, (DSC (OECD 113) (température Onset) Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU. SADT: >75 °C
· **Aspect:**	
· **Forme:**	Granulés
· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**	
· **Température d'inflammation:**	non auto-inflammable
· **Plus petite énergie d'inflammation:**	
· **Propriétés explosives:**	Le produit n'est pas explosif.
· **Classe d'explosivité de poussière:**	
· **Taux d'évaporation:**	Non applicable.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· **10.1 Réactivité**
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

(suite page 9)

(suite de la page 8)

· **10.2 Stabilité chimique**
· **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
La formation de mélanges vapeur/air inflammables est possible en cas d'utilisation ou de libération accidentelle.
· **10.4 Conditions à éviter** Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.
· **10.5 Matières incompatibles:** Bases fortes, oxidants forts, acides forts.
· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
· **Toxicité aiguë**
Nocif en cas d'ingestion.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**		
Oral	LD50	>500-<1.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LD50	>5,5 mg/kg (rat) (4 h) (OECD 403)

· **Effet primaire d'irritation:**
· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
· **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2026 Révision: 09.01.2025

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit: Effican SG

(suite de la page 9)

· **11.2 Informations sur les autres dangers**
· **Autres informations** Une mauvaise utilisation peut nuire à la santé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité écologique:**	
Fish toxicity LC50	>100 mg/l (Truite arc en ciel) (96) (EPA 72-1, static)
Aquatic Invertebrates EC50	>100 mg/l (Daphnia magna) (48 h) OECD 202, part 1)
Aquatic plants EC50	>100 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata) (72 h) (OECD 201)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**
Données relatives à: 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O): Difficilement biodégradable (selon critères OCDE)
· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
Données relatives à: 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium
Potentiel de bioaccumulation: Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.
· **12.4 Mobilité dans le sol**
Données relatives à: 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux: Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut -en fonction de la biodégradation -être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.
· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
· **PBT:** Non applicable
· **vPvB:** Non applicable
· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.
· **12.7 Autres effets néfastes** Ne laissez pas le produit s'échapper incontrôlé dans l'environnement.
· **Autres indications écologiques:**
· **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même en petites quantités.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2026 Révision: 09.01.2025

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit: Effican SG

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
· **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
voir vers le bas
· **Code déchet:**
02 01 08 S déchets de produits chimiques à usage agricole contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés:**
· **Recommandation:** Remettez les contenants vides et usagés au service de collecte des ordures.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
· **ADR, IMDG, IATA** UN3077

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
· **ADR** 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
· **IMDG, IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 9 Matières et objets dangereux divers.
· **Étiquette** 9

· **IMDG, IATA**



· **Class** 9 Matières et objets dangereux divers.
· **Label** 9

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2026 Révision: 09.01.2025

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit: Effican SG

(suite de la page 11)

· **14.4 Groupe d'emballage**	
· **ADR, IMDG, IATA**	III
· **14.5 Dangers pour l'environnement**	
· **Marquage spécial (ADR):**	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):**	90
· **No EMS:**	F-A,S-F
· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	Non applicable
· **Indications complémentaires de transport:**	
· **ADR**	
· **Quantités limitées (LQ)**	5 kg
· **Quantités exceptées (EQ)**	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· **Catégorie de transport**	3
· **IMDG**	
· **Limited quantities (LQ)**	5 kg
· **Excepted quantities (EQ)**	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
· **"Règlement type" de l'ONU:**	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Classe de pollution des eaux (AwSV du 01.08.2017) : (2) clairement dangereux pour l'eau. Auto-classification.

(suite page 13)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2026 Révision: 09.01.2025
Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit: Effican SG

(suite de la page 12)

· **Directive 2012/18/UE**
· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**
Article 4, al. 1bis, article 4, al. 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115) et article 1, let. f de l'ordonnance du WBF sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2)
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance/ cette préparation) que si l'ordonnance de formation correspondante le prévoit pour atteindre leur objectif de formation, si les conditions du plan de formation sont remplies et si les limites d'âge en vigueur sont respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit (cette substance/cette préparation). Les jeunes titulaires d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou d'un certificat fédéral de capacité (CFC) peuvent effectuer des travaux dangereux avec ce produit (cette substance/cette préparation) dans le cadre de la profession apprise. Sont considérés comme jeunes les travailleurs des deux sexes jusqu'à l'âge de 18 ans révolus.
Artcle 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (SR 822.111.52)
Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.
· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 02.03.2026 Révision: 09.01.2025

Numéro de version 29 (remplace la version 28)

Nom du produit: Effican SG

(suite de la page 13)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Département de sécurité du produit
· **Contact:**
· **Date de la version précédente:** 16.03.2023
· **Numéro de la version précédente:** 28
· **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
NOEC: No Observed Effect level Concentration
LOEC: Lowest Observed Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
EC□□: half maximal effective concentration
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3